



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton, tenue à huis clos le 7 février 2022 à 19h30 à la salle municipale.

Sont présents : Mmes Patricia René, Chantale Thivierge et Émilie Legras conseillères, MM. Alexandre Dubuc-Ringuette, Guillaume Giroux et Sylvain Garant conseillers, formant quorum sous la présidence de Mme Francine Drouin, mairesse. Est également présent M. Alain Paré, greffier-trésorier et secrétaire de l'assemblée.

1. MOT DE BIENVENUE ET PRÉSENCES

Mme Francine Drouin, mairesse, nomme les élus.es présents.es à la séance. Elle adresse le mot de bienvenue, et précise qu'en raison des mesures liées à la situation de la COVID-19 au Québec, la séance ordinaire du conseil municipal est tenue à huis clos en présence des élus.es. Cette mesure est en vigueur jusqu'à avis contraire.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue et présences
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 janvier 2022
4. Adoption des comptes de janvier 2022
5. Transmission à la MRC des Appalaches les noms des propriétés en défaut de paiement de taxes municipales et scolaires
6. Achat de l'automobile Honda CRV
 - Approbation du coût d'achat et imputer la dépense aux surplus non affectés
 - Désignation de signataires : contrat d'achat et immatriculation
7. Camion Western Star 2017 : Échéance du crédit-bail
8. Achat de licence Outlook
9. Assurance MMQ : 25 431 \$
10. Renouvellement annuel de l'ADMQ
11. Résolution confirmant la réalisation des travaux de voirie 2019 (154 851 \$)
12. Service d'aqueduc et d'égout
 - Réparation de la sonde de niveau
13. Travaux publics
 - 10.1 Pelle John Deer
 - 10.2 Achat d'un sens unique
 - 10.3 Freins Western Star 2017
14. Comité des élu(e)s
15. Affaires nouvelles
 - Activité de glisse
 - Fête de la pêche
 - Questionnaire SP 2200
16. Correspondance de la mairesse
 - Lettre
17. Période de questions
18. Levée de l'assemblée

2022-02-033

IL EST PROPOSÉ par M. Alexandre Dubuc-Ringuette résolu unanimement, d'adopter l'ordre du jour. **ADOPTÉ.**

3. ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE DU 10 JANVIER 2022

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil ont reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 janvier 2022 au moins 48 heures avant la tenue de la séance de ce jour ;

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil affirment avoir fait lecture du procès-verbal du 10 janvier 2022, qu'ils le reconnaissent conforme aux discussions et aux décisions, et qu'ils dispensent le secrétaire de l'assemblée d'en faire lecture.

EN CONSEQUENCE, il est proposé par monsieur Sylvain Garant et résolu unanimement, d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 janvier 2022. **ADOPTÉ.**

2022-02-034

4. ADOPTION DES COMPTES DE JANVIER 2022

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton doit payer mensuellement l'ensemble des factures reçues, et qu'elle dispose des argents nécessaires à leur acquittement ;



2022-02-035

N° de résolution
ou annotation

2022-02-036

2022-02-037

2022-02-038

2022-02-039

ATTENDU QU' un montant de 108 895,13 \$ est déboursé à même le fonds général.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Patricia René et résolu unanimement, d'autoriser le paiement des comptes du 1^{er} au 31 janvier 2022 totalisant 108 895,13 \$. **ADOPTÉ.**

5. VENTE DES IMMEUBLES POUR DEFAUT DE PAIEMENT DE TAXES MUNICIPALES ET SCOLAIRES

ATTENDU QUE conformément à l'article 1023 du Code municipal du Québec (LRQ, c. C-27.1), le greffier-trésorier doit préparer un état des propriétaires n'ayant pas payé leurs taxes municipales et scolaires depuis 3 ans.

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Mme Émilie Legras et résolu unanimement, d'autoriser le greffier-trésorier à préparer l'état des propriétaires n'ayant pas payé leurs taxes municipales et scolaires depuis 3 ans, de contacter chacun d'eux par courrier recommandé afin de les informer, et de les inviter à prendre entente de paiement avec la Municipalité. **ADOPTÉ.**

6. ACHAT DE L'AUTOMOBILE HONDA CRV

ATTENDU QUE la Municipalité doit procéder au remplacement de l'automobile Hyundai.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Sylvain Garant et résolu unanimement ce qui suit :

- d'autoriser l'achat d'un Honda CR-V 2013 auprès de Thetford Honda au prix de 10 495 \$ taxes en sus;
- d'imputer la dépense à l'exercice financier 2021 et au surplus non affecté; et
- de désigner Mme Francine Drouin, mairesse, ou M. Alain Paré, greffier-trésorier, signataire des documents requis par la transaction et l'immatriculation. **ADOPTÉ.**

7. CAMION WESTERN STAR 2017 : ÉCHÉANCE DU CRÉDIT-BAIL

ATTENDU QUE le contrat de crédit-bail no 2010000031754 auprès de la Banque royale du Canada (RBC) viendra à échéance le 14 février 2022;

ATTENDU QUE ledit crédit-bail a pour objet le financement du camion Western Star 2017 sous forme de location;

ATTENDU QU'en raison de l'échéance du 14 février 2022, la Municipalité est invitée à choisir parmi les trois options suivantes :

- a) acheter le matériel le 14 février 2022 pour un prix d'achat de 149 939,50 \$ CAD;
- ou
- b) faire en sorte qu'une tierce partie achète le matériel le 14 février 2022 pour un prix d'achat de 149 939,50 \$ CAD;
- ou
- c) poursuivre le contrat de crédit-bail pour un autre terme commençant le jour suivant la date d'option d'achat au taux d'intérêt de 3,49 pourcent (%).

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont reçu copie et ont pris connaissance des documents relatifs aux options offertes.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Guillaume Giroux et résolu unanimement ce qui suit :

- que la municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton poursuive le contrat de crédit-bail pour un autre terme commençant le jour suivant la date d'option d'achat au taux d'intérêt de 3,49 pourcent (%), et
- que Mme Francine Drouin, mairesse, et monsieur Alain Paré directeur général et greffier-trésorier, soient autorisés à signer tous les documents requis au nom de la Municipalité. **ADOPTÉ.**

8. ACHAT DE LICENCE OUTLOOK

ATTENDU QUE dans le cadre de la mise à niveau d'Outlook, deux soumissions ont été reçues :

Cybr 3-d : 192 \$ pour 4 postes renouvelable annuellement;
Mégaburo : 108 \$ pour 4 postes renouvelable annuellement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Chantale Thivierge et résolu unanimement d'autoriser l'achat auprès de Mégaburo conformément à la soumission. **ADOPTÉ.**



2022-02-040

N° de résolution
ou annotation
2022-02-041

2022-02-042

2022-02-043

2022-02-044

9. ASSURANCE DE LA FQM (MMQ) : 25 431 \$

IL EST PROPOSE par M. Alexandre Dubuc-Ringuette de reconduire le contrat d'assurance de la FQM Assurance (MMQ) et d'autoriser le paiement de la prime de 25 431,88 \$ incluant les taxes sur prime de 9 %. **ADOPTÉ.**

10. RENOUELEMENT ANNUEL DE L'ADMQ

IL EST PROPOSÉ par madame Patricia René et résolu unanimement, d'autoriser le renouvellement de la cotisation 2022 à l'Association des directeurs municipaux du Québec au montant de 495 \$ taxes en sus et de l'assurance juridique au montant de 395 \$ taxes incluses. **ADOPTÉ.**

11. RÉSOLUTION CONFIRMANT LA RÉALISATION DES TRAVAUX DE VOIRIE 2019

Dossier : 00028985-1

Sous-volet : Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE)

ATTENDU QUE le Conseil de la municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE les travaux ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2021 de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Mme Chantale Thivierge et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton approuve les dépenses d'un montant de 154 851 \$ relatives aux travaux d'amélioration et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée. **ADOPTÉ.**

12. SERVICE D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT

RÉPARATION DE LA SONDE DE NIVEAU

IL EST PROPOSÉ par monsieur Sylvain Garant et résolu unanimement, d'autoriser la somme de 1 600 \$ taxes en sus, pour la réparation de la sonde de niveau de la station de pompage des eaux usées no 2, et de confier la réparation à Automatisation JRT Inc.. **ADOPTÉ.**

13. TRAVAUX PUBLICS

13.1 PELLE JOHN DEER : REMPLACEMENT DE LA BAGUE (BUSHING) DE LA PELLE AVANT

IL EST PROPOSÉ par M. Alexandre Dubuc-Ringuette et résolu unanimement, d'autoriser l'achat de la bague auprès de Brandt Tractor Ltd. au prix de 1 539 \$ taxes en sus. **ADOPTÉ.**

ACHAT D'UNE GRATTE A SENS UNIQUE

ATTENDU QUE dans le cadre du remplacement d'une gratte à sens unique la Municipalité a reçu deux soumissions :

- Groupe Déziel : 12 326 \$ taxes en sus
- Robitaille équipement inc. : 9 348 \$ taxes en sus.

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Alexandre Dubuc-Ringuette d'autoriser l'achat auprès de Robitaille équipement inc.. **ADOPTÉ.**



2022-02-045

N° de résolution
ou annotation

2022-02-046

13.3 FREINS WESTERN STAR 2017

ATTENDU QUE dans le cadre du remplacement des freins du camion Western Star 2017 la Municipalité a reçu deux soumissions :

- MACPEK: 1 162 \$ taxes en sus
- Les Remorques du Nord : 1 185 \$ taxes en sus.

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Alexandre Dubuc-Ringuette d'autoriser l'achat auprès de MACPEK. **ADOPTÉ.**

19. COMITÉ DES ÉLU(E)S

Aucune rencontre

20. AFFAIRES NOUVELLES

Madame Francine Drouin informe la tenue des activités suivantes :

- **Activité de glisse** : samedi le 5 mars 2022 de 13h à 17h à l'arrière de la caserne incendie,
- **Fête de la pêche** : samedi le 4 juin 2022 à la rivière Wetstone
- Questionnaire SP 2200

21. CORRESPONDANCE DE LA MAIRESSE

Aucune

22. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune

23. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par M. Alexandre Dubuc-Ringuette et résolu unanimement, que la séance soit levée à 19H50. **ADOPTÉ.**

« Je, Francine Drouin, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »

Francine Drouin, mairesse

Alain Paré, greffier-trésorier



N° de résolution
ou annotation



N° de résolution
ou annotation



N° de résolution
ou annotation